

## Mémo opérationnel

### Risques principaux

- Garantir à la personne le respect de son choix d'accoucher sous le secret
- Sécurisation de la prise en charge

### Consignes générales

- Rappeler à tous les intervenants les règles en matière de secret professionnel et secret médical.
- Limiter le nombre de personnes autres que les intervenants.
- Aucun renseignement ne doit être divulgué ou apparaître sur les documents du Sdis.

### Conduite à tenir

- A la naissance, respecter un moment d'intimité entre la mère et l'enfant si besoin.
- Transmettre toutes les informations par téléphone, via le 18, au CRRA 15 en décrivant la situation sans porter de jugement.
- Dans toutes les démarches au sein de l'hôpital, indiquer madame « X » dans les échanges.

### Observations

- Si hésitation de la patiente, préférer la démarche de naissance sous « X » sachant qu'il est plus facile de lever l'anonymat ultérieurement que l'inverse.
- Si patiente mineure, pas nécessité de disposer de l'autorisation du responsable légal.
- Au retour au CIS, contacter le CODIS pour modifier l'ordre de départ si la patiente est aussi la personne qui a sollicité les SP.

L'ordre de départ sera remis au chef de centre pour destruction. Le CRSS sera renseigné sans mentionner l'identité et un quelconque élément pouvant faire le lien avec la patiente.

Réunir les personnels concernés et rappeler les règles de confidentialité. Pas de discussion au sein du CIS, pas de diffusion à d'autres services.